



2D-DGC

Vos références

Numéro fiscal (C) : 09 84 649 531 054

Référence de l'avis : 23 61 A020482 69

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

34 RUE DU BOURG CAILLET

61150 ECOUCHE LES VALLEES

Numéro FIP : 610 07 63 1183917789 4

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 07/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 61051

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques

horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SAID ALENCON

PLACE DU GENERAL BONET

BP 540

61007 ALENCON CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Revenu fiscal de référence :

Nombre de parts :

31 026
2,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

Somme qui vous est remboursée
1 491,00 €

COUDRAY VIRGINIE
34 RUE DU BOURG CAILLET
61150 ECOUCHE LES VALLEES

6647-004342-0015-0

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SAID ALENCON
PLACE DU GENERAL BONET
61007 ALENCON CEDEX



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

V

RESIDENCE EXCLUSIVE		RESIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1

2,50

Détail des revenus				
Salaires	22 503	Declar. 1		
Déduction 10% ou frais réels	-			
Pensions, retraites, rentes	9 730			
Pensions alimentaires perçues	2 200			
Abattement spécial de 10%	-			
Salaires, pensions, rentes nets	1 193			
Revenu brut global	30 990			30 990
CSG déductible	-			0
Revenu imposable	30 990			30 990
Revenus au taux forfaitaire		Taux	12,8%	Montant
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)	445			445
Décote	-			445
Impôt proportionnel	+			5
Impôt total avant crédits d'impôt				5
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS		Montant déclaré		Montant retenu
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers	5			5
Emploi salarié à domicile	2 270			2 270
Montant du crédit d'impôt calculé				-
IMPOT NET				-
Total de l'impôt sur le revenu net				1 135
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2022 dû (53):	-			1 135
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :	-			326
Accomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :	-			30
Solde d'impôt sur les revenus 2022 :	-			1 491
COMpte TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				
				1 491
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence (25)

31 026

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible (19)

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des

cotisations versées en 2023, pour la
déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021

Déclar. 1
16 253

Enfant(1)

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020

4 052

0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021

4 114

0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022

4 114

0

Plafond calculé sur les revenus de 2022

4 114

4 114

Plafond pour les cotisations versées en 2023

= 16 394

= 4 114

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou modifier votre taux de PAS

et retrouver l'ensemble de vos informations

rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre-espace

particulier/gérer mon prélèvement à la source ou

appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition.....

11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée
du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022

les revenus déclarés de votre foyer fiscal.

